

Règlement

« Triathlon Châtelaillon-Plage 2024 »



Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement suite à leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relèvent du règlement de la FF Tri.

Article 1 – L'organisateur

Le « Triathlon Châtelaillon-Plage » est organisé par le club de La Rochelle Triathlon du samedi 25 mai au dimanche 26 mai 2024. L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification, le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

Article 2 – Les épreuves et les horaires

Epreuves	Distances	Date	Horaires de départ
Triathlon 6/9 ans	50 m natation/1 km vélo/500 m CAP	Samedi 25 mai 2024	16h30
Triathlon 10/13 ans	200 m natation/4 km vélo/1500 m CAP		17h00
Triathlon XS	400 m natation/10 km vélo/2.5 m CAP		18h
Triathlon XS Relais – Challenge entreprise	400 m natation/10 km vélo/2.5 m CAP		18h
Triathlon S	750 m natation/20 km vélo/5 km CAP		20h

Triathlon L	1900 m natation/90 km vélo/21 km CAP	Dimanche 26 mai 2024	8h
Triathlon L Relais	1900 m natation/90 km vélo/21 km CAP		8h

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés par l'organisation en fonction des contraintes imposées par la ville ou de la météo.

! Pour les courses en relais, chaque athlète effectue une des trois épreuves !

Article 3 – Les conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves proposées par l'organisation sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon et également aux non licenciés FFTRI.

Les Licenciés loisir FFTRI et les non-licenciés devront souscrire en ligne un « Pass Compétition » et présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve. La compétition est ouverte à tous les publics.

- Triathlon 6/9 ans : accessible aux mini-poussins et poussins
- Triathlon 10/13 ans : accessible aux pupilles et benjamins
- Triathlon Distance XS : accessible à partir de la catégorie benjamin
- Triathlon Distance S : accessible à partir de la catégorie cadet
- Triathlon Distance L : accessible à partir de la catégorie junior

Article 4 – Les tarifs

Tarifs (hors frais de gestion en ligne) :

	Licenciés FFTRI	Licencié loisir ou non-licencié
Course 6/9 ans	5 euros	7 euros
Course 10/13 ans	8 euros	10 euros
Course XS	20 euros	22 euros
Course XS Relais	45 euros / équipe	2 euros supplémentaire par athlète non-licencié ou loisir

Course S	30 euros	35 euros
Course L	- Dossard 1 à 150 :150 euros - Dossard à partir de 151 :165 euros	- Dossard 1 à 150 : 190 euros - Dossard à partir de 151 : 205 euros
Course L Relais	195 euros / équipe	2 euros supplémentaire par athlète non-licencié ou loisir

Article 5 – Engagement

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet. Le dossier d'engagement doit comprendre :

- Pour les licenciés FFTRI
La licence FFTRI saison 2024 et le règlement des frais de participation.
Tous les licenciés FFTRI devront, lors de leur inscription en ligne, transmettre leur licence à jour précisant « LICENCE COMPÉTITION » et préciser leur numéro de licence.
Les licences entraînements/loisirs ne sont pas valides pour participer à des triathlons en compétition.
- Pour les non-licenciés FFTRI ou les licenciés loisir
Pass Compétition à souscrire depuis le site de la FFTRI.
Lien Pass Compétition : [à venir](#)

Réglementation sportive 2024 (Obligations médicales chapitre 1.3 à partir du 1er janvier 2024 p 8) :

"Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, celui-ci devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

- Pour les mineurs
Une autorisation parentale (à télécharger sur le site de klikego)

Lorsque le **demandeur est mineur**, l'obtention d'un Pass Compétition est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du Pass nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois

Aucune licence hors FFTRI ne sera acceptée.

Article 6 – Port du dossard

La ceinture porte-dossard est obligatoire sur toutes les épreuves, enfants et adultes. Un seul dossard sera fourni par l'organisation.

Article 6 – Date limite d'inscription

Les inscriptions se font en ligne : [Inscriptions en ligne aux courses, trail, marathons, triathlons \(klikego.com\)](https://www.klikego.com)

Elles seront acceptées jusqu'au vendredi 29 mars 2024.

Article 7 – Les inscriptions et les conditions d'annulation

L'inscription est ferme et définitive. Tous les frais engagés par l'athlète ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf sur présentation d'un certificat médical avant le vendredi 29 mars 2024 et avec une retenue de frais de dossier : 5 euros pour l'épreuve XS, 5 euros pour l'épreuve S et 30 euros pour l'épreuve L).

Cependant, l'organisation vous autorise à trouver un remplaçant sans frais sous condition de modifier votre dossier auprès de l'organisation. Ils seront acceptés jusqu'au vendredi 29 mars 2024 inclus (dans ce cas, pas de changement de taille possible pour le cadeau participant). Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite.

Aucun remboursement et aucun changement de format de course ne sera possible après le vendredi 29 mars 2024.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

Article 8 – Arbitrage et règles applicables sur la course

Un jury d'arbitres sera constitué par la Ligue d'Aquitaine afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Les décisions sont sans appel durant les épreuves. Ils sont seuls habilités à appliquer le règlement.

Article 9 – Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Article 10 – Listes des infractions et sanctions

CARTON ROUGE

Disqualification immédiate - Remise de dossard à l'arbitre et arrêt de la course

Motifs :

- Comportement grossier et/ou anti-sportif
- Dossard coupé sans possibilité d'en changer
- Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
- Non-respect du code de la route

- Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, etc..
- Ravitaillement hors zones prévues
- Jet de déchet et/ou abandon de matériel hors « Zone de Propreté »
- Drafting caractérisé ou non-respect du code de la route

CARTON JAUNE

STOP & GO

Motifs :

- Demande de remise en conformité
- Gêne volontaire Dossard mal positionné ou plié

CARTON BLEU

ZONE DE PENALITE

Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment.

MISE HORS COURSE **CARTON ROUGE (arrêt de la course)**

- Équipement mal rangé dans le parc (sans présentation de carton rouge)
- **Pour le format L**, le temps maximum autorisé est de 1h15 (départ 8h – Hommes et Femmes élites / 8h02 - Hommes/ 8h04 - Femmes et Relais). Tout participant dépassant cette barrière sera disqualifié.
- **Pour le format L**, le temps maximum autorisé est de 5h (natation + vélo). Tout participant dépassant cette barrière sera disqualifié (13h pour les hommes et 13h04 pour les femmes et relais).

Article 11 – Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est inférieure ou égale à 12°C et supérieure ou égale à 24,5°C. Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.

Règlement natation

- Les bonnets de bain sont fournis lors du retrait des dossards et doivent être portés durant toute l'épreuve de natation. Si non porté risque de disqualification.
- Assurez-vous que la puce est attachée solidement à votre cheville avant de pénétrer dans l'eau.

- Le parcours natation sera balisé par des bouées visibles. Les participants doivent respecter les parcours annoncés.
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.

Pour le format L, le temps maximum autorisé est de de 1h15 (départ 8h – Hommes et Femmes élites / 8h02 - Hommes/ 8h04 - Femmes et Relais). Tout participant dépassant cette barrière sera disqualifié.

Article 12 – Epreuve cycliste

Seuls les athlètes, les arbitres, les personnes accréditées et clairement identifiées peuvent accéder à l'aire de transition.

Avant l'épreuve :

- Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc à vélos, casque sur la tête, jugulaire serrée avec le dossard unique accroché en 3 points sur la ceinture porte dossard.
- Lorsque les vélos sont entrés dans le parc il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

Pendant l'épreuve :

- Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.
- Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main.
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée.
- Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.
- Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.
- Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté.
- Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en vélo sur le circuit cycliste.

Règlement vélo

- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire (voir règlement FFTRI).
- Vous avez l'entièbre responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.

- Votre vélo doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Triathlon. Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFTRI (sauf en cas de vent fort). Sauf épreuves avec abri-aspiration autorisé.
- Si vous avez une pompe à vélo à pied, pensez à la remettre à un de vos proches avant le début de la course. Ce genre de matériel ne sera pas autorisé dans le parc à vélos une fois celui-ci fermé.

Drafting

- **Epreuves XS et S :** abri-aspiration autorisé
Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.
Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

Règle validée par la ligne (dérogation/les prolongateurs étant interdits).
- **Epreuve L :** pas de drafting.
Une distance de 12m doit être respectée entre deux coureurs.



CIRCULATION SUR LES ROUTES

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections, mais il n'est pas impossible que des riverains empruntent le parcours. **Il est donc impératif que chaque athlète respecte le code de la route.**

Les athlètes doivent respecter les directives et instructions des arbitres, bénévoles, Police, Gendarmerie, Officiels de course. Soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

Le parcours vélo traverse un passage à niveau. Une zone d'exclusion chronométrique sera mise en place. Des consignes spécifiques seront données lors des briefings.

Lors d'une approche à un point de ravitaillement pensez à ralentir et restez attentif aux déplacements des autres concurrents pour éviter toutes collisions

Pour le format L, le temps maximum autorisé est de 5h (natation + vélo). Tout participant dépassant cette barrière sera disqualifié (13h pour les hommes et 13h04 pour les femmes et relais).

Article 13 – Epreuve pédestre

Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles.

Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné sur le circuit pédestre.

Règlement course à pied

- Durant toute la course, l'athlète devra porter le dossard de façon visible, sur le devant, accroché à un porte dossard.
- Un vélo ouvreur précédera le premier homme et la première femme et fermera la route derrière le dernier(e).

Barrière horaire finale : 16h pour tous.

Article 14 – Prize Money – Format L

Un Prize Money récompensera comme suit les 3 premières femmes ainsi que les 3 premiers hommes au scratch sur le format L :

- 1000 euros pour le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme
- 750 euros pour le 2^{ème} homme et la 2^{ème} femme
- 500 pour le 3^{ème} homme et la 3^{ème} femme

Article 15 – Sécurité médicale

La sécurité médicale est assurée par deux médecins et par les secouristes de la Croix Rouge.

Article 16 – Ravitaillements et assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

La liste des points de ravitaillement prévus sur les différentes épreuves sera mise en ligne sur le site de l'organisateur : [Accueil - Triathlon de Châtelaillon-Plage \(triathlon-chatelaillon-plage.fr\)](http://Accueil - Triathlon de Châtelaillon-Plage (triathlon-chatelaillon-plage.fr))

Un ravitaillement final est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

Article 16 – Modification / Annulation des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, épidémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

Pour nous contacter :

Organisateur

contact.orga.triathlonlr@gmail.com

Site de l'épreuve :

www.triathlon-chatelaillon-plage.fr

Site de La Rochelle Triathlon :

www.larochelle-triathlon.fr

